



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 69247

## Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les projets selon lesquels les produits facturables ciblés EPO, pourraient être radiés des listes de remboursements en sus. Alors même que les nombreux échanges entre les professionnels de santé et les services du ministère auraient dû permettre d'aborder sereinement ce sujet, il n'en a rien été. La diffusion d'une pareille possibilité ne manque pas de semer le trouble parmi les patients eux-mêmes. En effet, ils avaient en leur temps salué cette avancée. Les conséquences d'une pareille mesure pour les 30 000 dialysés de France risquent de devenir rapidement insupportables en empêchant tout accès à des produits innovants. Par ailleurs, ce médicament ne fait pas l'objet d'une croissance en volume inconsiderée puisqu'il est directement lié à l'évolution du nombre de dialyses dans notre pays (environ + 3 % par an). Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69247

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2010, page 769

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)